

Questions et réponses 1 à 13

Q1 – 7.1 Une partie du travail sera effectuée sur place dans les locaux du Service de protection parlementaire (SPP). Le fournisseur disposera d'un espace de travail temporaire dans la Cité parlementaire.

Êtes-vous en mesure d'offrir des précisions quant à l'étendue « d'une partie du travail »? Sur la base d'une centaine d'heures de travail par mois, quelle proportion devrait être effectuée sur place?

R1 – Nous estimons qu'environ 10 % des travaux seront effectués sur place. Par exemple, les projets comportant des expositions, des démonstrations ou des présentations exigeront que le graphiste évalue les besoins en personne. De plus, le graphiste peut être appelé à travailler sur place et dans un environnement sécurisé pendant la préparation de documents de nature délicate.

Q2 – 7.2 Les ressources du fournisseur pourraient être tenues d'assister à des réunions de façon régulière et continue.

Êtes-vous en mesure de fournir plus de précision sur les attentes? S'agit-il de réunions en personne ou en ligne? Seront-elles hebdomadaires, mensuelles ou trimestrielles?

R2 – La vidéoconférence est utilisée pour mener la majorité des réunions. Toutefois, à l'occasion, des réunions en personne peuvent être nécessaires si des documents confidentiels font l'objet de discussions. Ces réunions ne devraient pas être fréquentes.

Q3 – À la Partie 3, au point 5.5, il est précisé qu'aucune incorporation par renvoi et que les liens URL vers le site web du soumissionnaire ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation de notre proposition.

- a. Or, au critère coté C1, il est indiqué : Le CV de la ressource proposée assorti d'un portfolio en ligne... Qu'entendez-vous alors par portfolio en ligne?
- b. Il est aussi indiqué que le soumissionnaire devrait soumettre un échantillon de travaux similaires... Un seul échantillon est requis?

R3 – a. Un lien pour un site sera accepté.

b. Oui un seul échantillon va être accepté.

Q4 – À l'Annexe D, il est indiqué au point 7 qu'une partie du travail doit être exécuté sur place, dans vos locaux... Pourriez-vous s.v.p. considérer que l'ensemble des travaux, à l'exception des réunions, soit exécuté dans les locaux du soumissionnaire? Autrement, nous serons dans l'obligation de décliner cet appel d'offres.

R4 – 10 % du travail est exécuté sur place.

Q5 – Devons-nous envoyer la proposition par courriel ou par un lien vers celle-ci? S'il s'agit d'un courriel, quelle est la taille maximale de la proposition?

R5 – Conformément à la demande de proposition (DP), les propositions DOIVENT être envoyées par courriel seulement. Il n'y a pas de limite quant à la taille.

Q6 – L'annexe E indique comment l'évaluation financière sera effectuée, mais non comment l'évaluation technique sera effectuée. Pouvez-vous expliquer comment la note technique sera déterminée?

R6 – Les critères cotés seront fondés sur un ensemble de qualifications mentionnées dans R1, comme le portfolio en ligne et des exemples de travaux antérieurs. Le système officiel de notation n'est pas mentionné, car il n'y a pas de note de passage minimale.

Q7 – Les réunions sont-elles incluses dans les 100 heures de travail de conception graphique par mois ou s'agit-il d'heures supplémentaires?

R7 – Les réunions sont incluses.

Q8 – Le graphiste doit-il être bilingue?

R8 – Non.

Q9 – Au point 7.1 de la page 30, on peut lire : « Une partie du travail sera effectuée sur place dans les locaux du SPP ». Quel est le pourcentage approximatif de travaux sur place?

R9 – 10 % du travail est exécuté sur place.

Q10 – Travaillez-vous sur Mac ou PC? Utilisez-vous Adobe Creative Cloud?

R10 – Le SPP fonctionne actuellement avec des PC, et Adobe Creative Cloud sera sur le poste de travail.

Q11 – Est-il possible d’offrir une rotation de deux ou trois graphistes?

R11 – Oui, si tous les critères sont rencontrés.

Q12 – Une fois le contrat attribué, quand commence-t-il?

R12 – La date de début prévue est le 13 mai 2019.

Q13 – L’indemnité journalière quotidienne peut-elle refléter une augmentation de l’ajustement annuel au coût de la vie si la durée du contrat est prolongée au-delà d’un an?

R13 – Pour l’instant, le contrat établi sera d’un an avec une option de renouvellement pour quatre périodes d’un an. Cette option sera exercée à la discrétion du chargé de projet (CP). Cela dit, l’ajustement annuel au coût de la vie peut être accepté, mais serait laissé à la discrétion du CP.